

# PROGRAMME DE FORMATION BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous)

## 1) Public visé par la formation et prérequis :

La formation du BPJEPS APT s'adresse à tous les publics sportifs afin de devenir :

- Educateur d'activités physiques ou sportives
- Responsable d'équipe d'animation
- Accompagnateur, animateur.

Les conditions d'accès

Il n'y a pas de niveau minimum exigé pour suivre cette formation.

Les prérequis sont :

- être âgé de 18 ans minimum
- avoir le PSC1.
- réussir les exigences minimales nationales.

## 2) Objectifs de la formation :

### **BPJEPS APT :**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- concevoir et conduire un projet d'animation, d'initiation ou d'apprentissage en encadrant des activités et/ou des projets collectifs,
- s'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (Co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...),
- communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure,
- participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure et compte tenu des publics visés.

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son (leur) projet global d'animation, le (la) titulaire du brevet professionnel, mention "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant :

- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être,
- la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- l'éducation à la citoyenneté,
- le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur (trice) sportif (ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.

L'initiation à une activité s'entend comme une action d'animation qui permet au public, à travers la démonstration et la réalisation d'exercices simples, effectués en toute sécurité, de découvrir individuellement ou collectivement :

- les gestes élémentaires d'une activité physique ou sportive ;
- les règles la concernant ;
- ses possibilités, ses limites et ses manques personnels dans l'activité concernée.

Cet(te) éducateur (trice) sportif (ve) peut être amené(e) à intervenir dans différents milieux, aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

### **3) Contenus de la formation :**

Les contenus sont adaptés à la demande liée aux UC (Unités Capitalisables) décrits dans le référentiel de formation, ainsi le BPJEPS APT comporte 9 modules :

#### **Modules communs aux BPJEPS de SPS**

- Module 1 : Projet – Communication
- Module 2 : Projet – Analyse d'une structure
- Module 3 : Projet – Mise en œuvre

#### **Modules spécifiques au BPJEPS APT**

- Module 4 : Conduire une séance et un cycle d'animation en activités et jeux sportifs
- Module 5 : Maîtriser les techniques de la Gym d'Entretien
- Module 6 : Favoriser le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature et sensibiliser au milieu

#### **Modules complémentaires**

- Module 7 : Laïcité et Valeurs de la République
- Module 8 : Violences Sexuelles et Sexistes
- Module 9 : Insertion professionnelle

### **A- Les Activités Physiques d'Entretien Corporel.**

Ces activités s'adressent à des publics multiples et leur finalité peut varier en fonction de l'âge de ces derniers.

L'éducateur (trice) sportif (ve) centre son action sur le maintien et le développement des capacités physiques individuelles grâce, notamment :

- à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique,
- à des activités visant le renforcement de la souplesse articulaire et le renforcement musculaire,
- à des parcours athlétiques et de motricité.

## B - Les activités et jeux sportifs.

L'éducateur (trice) sportif (ve) connaît la logique interne de plusieurs activités physiques à caractère ludique ou sportif codifiées ou non dans les trois domaines suivants :

- jeux sportifs,
- jeux d'opposition,
- jeux d'adresse.

L'éducateur (trice) sportif (ve) assure une initiation à ces activités en bonne sécurité dans un objectif de socialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices.

## C - Les activités physiques en espace naturel

Ces activités sont pratiquées dans un milieu plus ou moins varié situé en pleine nature. Ceci nécessite d'évoluer en sécurité et de s'adapter au milieu dans le respect de l'environnement.

L'éducateur (trice) sportif (ve) favorise le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature et sensibilise au milieu.

Ces activités sont pratiquées sur des itinéraires la plupart du temps balisés ou aménagés.

Par ailleurs, il/elle ne peut pas intervenir dans le champ des activités s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport ou réglementées.

### 4) Durée de la formation et modalités d'organisation :

La durée totale de la formation est de 1532 h (842h en centre de formation et 756h en entreprise). Elle débute le 21 septembre 2022 et se termine le 29 septembre 2023.

Les horaires sont de 8h30 à 12h et de 13h15 à 15h45.

Lieu : SPS l'école du Sport : 4 avenue du Stade d'Eaux Vives – 64320 BIZANOS

Dans le cadre de la formation, le stagiaire sera amené à se rendre sur les centres techniques partenaires de l'organisme de formation SPS.

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu est de 8 minimum et de 18 maximum.

Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Le diplôme est délivré directement par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports).

### 1) Qualité des formateurs :

Jean-Pascal ROMEUR (Doctorat en physiologie du sport) : cours en anatomie, physiologie, laïcité et valeurs de la République, cours sur le cyclisme.

Sandie ROUSSANNE PINNA (Licence STAPS) : cours sur la partie ludique, le projet en structure, l'insertion professionnelle.

Estelle PAINDAVOINE (BE Métiers de la Forme) : cours en entretien corporel.

Damien GARRIGOU (BPJEPS AGFF) : cours anatomie et physiologie.

Damien DOS SANTOS (BPJEPS APT / RANDO) : cours pleine nature et randonnée pédestre et cycliste.

Pierre MACIA (BE AMM) : guide de montagne, cours sur la topographie et randonnée pédestre.

Gérald BERRY (CQP ARPO, BPJEPS Pêche de Loisir) : cours faune et flore.

Laurent VITALLA (Licence STAPS, professeur de sport (DRAJES)) : cours sur la réglementation.

### **BPJEPS APT :**

Le secteur économique des Activités Physique pour Tous génère des métiers d'encadrements appuyés par des compétences et des savoir-faire articulés autour des axes suivants :

- **L'axe des compétences pédagogiques et méthodologiques** est centré sur la capacité à répondre aux besoins de la clientèle, à l'encadrer et l'assister en toute sécurité tant dans le domaine des activités individuelles telle le cardio-training, le renforcement et le bien-être.  
Ces activités pratiquées et enseignées sur support musical s'appuient sur des techniques dont certaines sont très référencées. Le rôle de l'éducateur sera donc d'encadrer en toute sécurité. Ces cours nécessitent un bagage technique et une capacité d'animation qui repose principalement sur la relation rythmique/mouvement, ainsi que sur du dynamisme, de la communication verbale et non verbale et de la capacité d'adaptation.
- **L'axe des compétences dans le domaine technologique** nécessite d'être opérationnel dans l'utilisation et la programmation de nouveaux outils où les commandes électroniques, l'inter connexion et l'assistance informatisée sont incontournables. La compétence ne se limite pas à une simple utilisation mais questionne bien la capacité du professeur à comprendre la logique de fonctionnement des appareils afin d'adapter appareil et programme aux besoins du client.  
Ces compétences se retrouvent principalement dans les domaines et déclinaison du bien-être, à visée de santé, et dans les processus d'évaluation (bilan de condition physique) de l'encadrement fonctionnel.  
Ces compétences, s'appuient sur des connaissances en anatomie et biomécanique et en physiologie de l'effort.
- **L'axe des compétences dans le domaine de l'environnement institutionnel et socio-économique des activités de la forme** est implicite. Les métiers d'encadrement des activités physiques pour tous s'exercent au sein d'un environnement réglementé qui évolue constamment. Les structures juridiques privées ou publiques exposent le professionnel à la maîtrise de son environnement de travail (temps partiels à additionner, public différent, différents lieux...) et lui impose de répondre aux contraintes économiques, fiscales, réglementaires et commerciales de son activité professionnelle.

Matériellement, on aura :

- Matériels :
  - 3 salles de cours (50m<sup>2</sup>, 50m<sup>2</sup>, 20m<sup>2</sup>)
  - Vidéoprojecteur
  - Tableau blanc
  - Paper-Board
  - Matériel d'encadrement enfant (cerceaux, plots, lattes, gilets jaunes...)
  - Matériel d'encadrement senior (bâton, GPS, tapis, plateaux instable ...)
  - Espace naturel
  
- Supports :
  - Cours en ligne
  - Fichier à télécharger
  - Support bibliographique (article, revue...)
  - Livre

Les méthodes pédagogiques sont :

- Technique :
  - Face à face pédagogique
  - Travaux Dirigés (petit groupe)
  - Cours Magistral (toute la promo)
  - Tutorat (Elève par élève)
  
- Technique directe :
  - Etude de cas
  - QPACRE

## 5) Evaluation de la formation / sanction de la formation :

Des évaluations dites « formatives » sont prévues en cours de formation.

Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent dont voici le référentiel :

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU BPJEPS APT

<b>UNITE CAPITALISABLE 1</b>	
<b>UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</b>	
<b>OI 1-1</b> 1-1-1 1-1-2 1-1-3	<b>Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</b> Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
<b>OI 1-2</b> 1-2-1 1-2-2 1-2-3	<b>Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</b> Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
<b>OI 1-3</b> 1-3-1 1-3-2 1-3-3	<b>Contribuer au fonctionnement d'une structure</b> Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
<b>UNITE CAPITALISABLE 2</b>	
<b>UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</b>	
<b>OI 2-1</b> 2-1-1 2-1-2 2-1-3	<b>Concevoir un projet d'animation</b> Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
<b>OI 2-2</b> 2-2-1 2-2-2 2-2-3	<b>Conduire un projet d'animation</b> Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires
<b>OI 2-3</b> 2-3-1 2-3-2 2-3-3	<b>Evaluer un projet d'animation</b> Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution

<b>UNITE CAPITALISABLE 3</b>	
<b>UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »</b>	
<b>OI 3-1</b> 3-1-1 3-1-2 3-1-3	<b>Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b> Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle Organiser la séance ou le cycle
<b>OI 3-2</b> 3-2-1 3-2-2 3-2-3	<b>Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b> Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités Adapter son action pédagogique
<b>OI 3-3</b> 3-3-1 3-3-2 3-3-3	<b>Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b> Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés Evaluer son action Evaluer la progression des pratiquants
<b>UNITE CAPITALISABLE 4</b>	
<b>UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE</b>	
<b>OI 4-1</b> 4-1-1 4-1-2 4-1-3	<b>Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention</b> Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités Adapter les techniques en fonction des publics
<b>OI 4-2</b> 4-2-1 4-2-2 4-2-3	<b>Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention</b> Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
<b>OI 4-3</b> 4-3-1 4-3-2 4-3-3	<b>Garantir des conditions de pratique en sécurité</b> Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité Aménager la zone de pratique ou d'évolution Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

## EPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES DU BPJEPS APT

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2**

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un

projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC4 :**

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minimum de niveau IV et ont une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités physiques pour tous.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

### **Épreuve certificative de l'UC3 sur la première famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif» mention des « activités physiques pour tous »\* choisie par le (la) candidat(e).**

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

1 - Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le (la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous ».

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours :

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.



2- Seconde modalité d'évaluation sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous ».

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

\* Le(la) titulaire du certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) est obligatoirement évalué(é) dans la famille des activités de pleine nature dans le cadre de la certification de l'UC3.

### **Épreuve certificative de l'UC4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « Educateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).**

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique. Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :

- mise en situation professionnelle :

Le (la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de la structure d'alternance pédagogique pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques